

LE PETIT BONHOMMIEN

Journal ÉDITÉ LE 12 avril 2018



POURQUOI PAS VOUS



OPERATION HAUT-RHIN PROPRE LE BONHOMME SAMEDI 21 AVRIL

Pour un village plus propre, chaque année dans notre commune, quelques bénévoles ramassent les déchets jetés volontairement par des individus sans scrupules.

Tous les habitants sont invités à en prendre note et à faire circuler l'information autour d'eux et d'avance merci de votre participation.

Rendez-vous devant LA MAIRIE à 13 h 30 le samedi 21 avril 2018.
(Sacs et gants seront mis à votre disposition)

N° 3



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME

SEANCE du Vendredi 23 mars 2018 – 20 h 00 - Salle de la mairie -

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux de l'état de notification des taux d'imposition pour 2018 de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâtie et non-bâties, des allocations compensatrices et du versement G.I.R., ainsi que des recettes prévisibles si les taux n'augmentent pas.

Taxes actuelles :	Taxe d'habitation	9,13 %
	Taxe foncière	12,86 %
	Taxe foncière non bâtie	44,88 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, mais propose d'augmenter la taxe d'habitation en la faisant passer de 9,13 % (taux actuel) à 10 % en vue de la suppression prochaine de la taxe d'habitation et de l'établissement d'une allocation compensatrice par l'état certainement basée sur les derniers taux votés. Cette augmentation permettrait d'éviter que les recettes de la commune soient fortement impactées par la suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020.

Après délibération, à 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition concernant les taxes foncières (bâtie et non bâtie) pour 2018 et décide d'augmenter la taxe d'habitation (taux à 10 %)

LOCATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE - DECHETS - FACTURATION DES SACS EN SUS DU PRIX DE LOCATION

Les tarifs de location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération en date du 14 décembre 2012; monsieur le Maire propose de faire évoluer ces tarifs en y incluant le prix des sacs rouges afin de remédier au problème de déchets suite aux locations de la salle des fêtes. Ainsi il sera fourni, lors de chaque location, six sacs rouges de 50 litres moyennant la somme de 15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter au prix de la location une somme forfaitaire de 15 € correspondants à la fourniture de six sacs poubelles rouges.

TERRAIN - Demande d'acquisition partielle de terrain communal parcelle n°277 en section n°2 (100m²) - 3^{ème} DCM

Dans sa délibération en date du 1^{er} septembre 2018, le conseil municipal a donné un accord de principe sur la vente d'une partie de la parcelle 277 en section 2 afin de permettre de construire un garage. Dans sa délibération du 23 février 2018, le conseil a donné un accord pour la vente de 70 m², mais après discussion en municipalité et après étude du plan d'occupation des sols, la surface de 70 m² n'était pas suffisante et il a été demandé par courrier en municipalité, l'achat de 100 m² (soit 1 are)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la vente de 1 are de la parcelle citée ci-dessus. Le bornage sera à la charge du demandeur.



ECOLE - ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES 2017/2018 - RENOUELEMENT DU P.E.D.T

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le projet d'Education Territoriale (PEDT) doit faire l'objet d'un avenant suite à une modification des horaires scolaires. En effet la commune de LAPOUTROIE ayant acté pour le passage à la semaine de quatre jours, les horaires ne coïncident plus en termes de transports scolaires. En effet, afin de faciliter l'organisation des parents ayant des enfants scolarisés à LAPOUTROIE et à LE BONHOMME, il est souhaitable que les horaires de départ du bus descendant les enfants à LAPOUTROIE et ceux de l'école de LE BONHOMME soient identiques. Ainsi le P.ED.T. est présenté comme suit :

Lundi	8 h 15 - 11 h 45	————	13 h45 - 16 h 15	soit 6 heures
Mardi	8 h 15 - 11 h 45	————	13 h45 - 16 h 15	soit 6 heures
Mercredi	Néant			
Jeudi	8 h 15 - 11 h 45	————	13 h45 - 16 h 15	soit 6 heures
Vendredi	8 h 15 - 11 h 45	————	13 h45 - 16 h 15	soit 6 heures

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide d'acter les nouveaux horaires hebdomadaires comme indiqué ci-dessus.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF - APPB - APPEL

Lors du dernier conseil Monsieur le Maire a informé le conseil municipal du rejet de la demande en première instance devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG concernant l'affaire opposant la Commune de LE BONHOMME au Préfet du Haut-Rhin suite à l'arrêté de protection du biotope en date du 19 août 2016. Protection pénalisant l'activité sur la forêt communale.

Il est demandé au conseil municipal si celui-ci souhaite interjeter appel ou non.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide d'interjeter appel dans le cadre opposant la Commune de LE BONHOMME au Préfet du Haut-Rhin.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 23 février dernier, le conseil municipal avait décidé de reporter son vote sur la demande de l'UDSP afin de savoir si l'amicale des pompiers du Bonhomme ne versait pas déjà une telle subvention. Après renseignements pris, effectivement, ladite Amicale subventionne déjà cette association.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal refuse d'attribuer la subvention demandée

PERSONNEL - MODIFICATION DU TEMPS HORAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIF

Sur rapport de Monsieur le Maire, considérant qu'il convient de modifier le nombre d'heure de service hebdomadaire afférent au poste d'agent d'accueil, compte tenu de l'importance de la charge de travail et de l'accord de l'intéressée, il est proposé que le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent au poste d'agent d'accueil passe de 24 h à 28 h.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte cette proposition

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

a) PROCHAINES REUNIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers des réunions à venir:

* Mardi 10 avril à 20 h: PLUI

- Mercredi 18 avril à 18 h (à confirmer): Projets Déchets avec les responsables de la Comcom



- Vendredi 13 avril à 20 h: Réunion du conseil

b) RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN

Les conseillers municipaux ont reçu le rapport et le compte administratif 2017 par courriel. Ces 2 documents sont à disposition des conseillers qui le souhaitent. Ainsi la communication en est faite.

c) HAUT-RHIN PROPRE

Monsieur le Maire informe que cette année encore la Commune accueillera l'opération Haut-Rhin propre, la date reste à déterminer, soit le samedi 14 avril, soit le samedi 21 avril 2018. L'information sera relayée via le Petit Bonhommien et tous les habitants sont invités à y participer.

d) JOURNEE CITOYENNE

Monsieur le Maire fait le point sur le projet d'organisation d'une journée citoyenne. Après s'être renseigné, il informe les conseillers qu'il faut faire une déclaration indiquant le nombre de participants en Préfecture et auprès de l'assurance de la Commune. Il faut également établir une charte et une liste des travaux et ateliers mis en place. Le repas de midi (type barbecue) sera offert par la commune. La date est fixée au samedi 09 juin 2018 à partir de 8 h 30. Communication en sera faite dans le Petit Bonhommien.

e) FRAIS D'EXPLOITATION SYLVICOLE

Monsieur attire l'attention des conseillers sur les frais d'exploitation sylvicole qui, d'après les documents de prévision de l'ONF, semblent important cette année. Il est prévu d'en parler prochainement avec le garde de l'ONF.

DEGATS DE SANGLIERS - ACHAT D'UNE MACHINE POUR REPARER LES DEGATS DE SANGLIERS ET INDEMNISATION DESDITS DEGATS PAR LE FIDS 68

Lors de l'ouverture de la séance, les conseillers municipaux ont fait le choix d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Monsieur le Maire y revient donc.

Une demande avait été soumise en municipalité concernant l'achat d'une machine permettant de réparer les dégâts de sangliers. Monsieur le Maire en a parlé avec le Président du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Agricole et la question a été soulevée lors d'une réunion du SIIA. Les membres du SIIA ont refusé d'acheter une telle machine en raison d'une rentabilité faible, voire inexistante puisqu'elle ne peut être louée que sur deux mois dans l'année au maximum et a un coût d'entretien important. Par ailleurs, cette machine ne permet pas de refaire tous les prés car elle est lourde et large et nécessite un tracteur d'au moins 120 cv afin de pouvoir travailler sur des terrains en pente, or peu d'agriculteurs sont équipés de tels tracteurs. De plus, le SIIA ayant investi dans un nouveau broyeur l'année dernière, devrait recourir à l'emprunt pour acquérir une telle machine.

La question a donc été à nouveau posée à la commune.

Le fonctionnement de l'indemnisation des dégâts de sanglier est expliqué au conseil. En effet, lorsque les agriculteurs subissent des dégâts, ils doivent faire une déclaration au Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FIDS). Ce fond envoie sur place un estimateur qui est chargé d'estimer les dégâts (en surface et en importance). De cet accord entre l'agriculteur et l'estimateur découle un montant d'indemnisation. Cette indemnisation est financée à travers les cotisations, revues chaque année en fonction des estimations des dégâts de sangliers, que paient au FIDS 68 les adjudicateurs de chasse.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal,

*Dit que le fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers (FIDS) a pour vocation d'indemniser les dégâts que subissent les agriculteurs. La Commune ne doit pas se substituer au FIDS par le biais de l'achat d'une machine pour réparer les dégâts des sangliers.



* Dit qu'il appartient aux agriculteurs de se faire représenter lors de la négociation des prix via leurs représentants syndicaux s'ils estiment que l'indemnisation n'est pas assez forte.

Fin de séance.

INFORMATIONS COMMUNALES

La cérémonie commémorative du

73ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945

avec les représentants des 2 Communes LAPOUTROIE et LE BONHOMME



aura lieu cette année dans notre village:

le mardi 08 mai 2018

10h00 : Messe solennelle en l'église Saint Nicolas

11h00 : Cérémonie au monument aux morts



Pâques à l'école

Pour fêter Pâques, tous les enfants de l'école du Bonhomme ont fabriqués avec l'aide d'Isabelle



et de Claudine, de merveilleux lapins et il n'a pas été nécessaire de faire la chasse aux œufs,



puisque tous ces lapins joliment décorés avaient un nid avec à l'intérieur de ce nid, des œufs en chocolat.





Journée Citoyenne

Réinventons l'action publique!

QU'EST-CE QUE LA JOURNEE CITOYENNE

Chaque année, durant une journée, les **habitants** d'une commune ou d'un quartier se mobilisent bénévolement pour réaliser des chantiers d'**amélioration de leur cadre de vie**. Cette démarche s'illustre par sa forte dimension participative.

POUR QUI ?

Chaque habitant, du **plus petit au plus grand**, est le bienvenu et peut apporter sa contribution à cette journée.

POURQUOI ?

C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de **devenir acteur pour le bien commun**, accompagné des élus qui retiennent ainsi des liens forts avec leurs concitoyens. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de **civisme**, de **respect** et de **partage**. En favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, anciens et nouveaux, élus et associations, ce « **faire ensemble** » contribue au mieux vivre ensemble toute l'année.

UNE JOURNEE CONVIVIALE AVANT TOUT

La journée citoyenne est surtout un **moment privilégié d'échanges et de partage**. La municipalité se trouve dans un rôle d'accompagnant, pour des projets et chantiers citoyens proposés par les habitants. L'organisation de la journée, facilitée par l'expérience des élus permet ainsi de renouer les liens sociaux, lourdement mis à mal dans notre société actuelle.

CONCRETEMENT

La journée citoyenne est une opportunité pour les habitants de prendre part à des réalisations concrètes et ainsi de renouer avec les pouvoirs décisionnels représentés par les élus.

Les moments de convivialité de la journée (collations du matin et de l'après-midi, repas de midi offerts à tous les participants) sont autant de moments de partage et de discussion, riches en souvenirs, mais aussi en projets.

CHACUN A UNE PLACE A TENIR

Quel que soit son âge, son sexe, ses connaissances, ses aptitudes, chaque personne peut trouver une raison d'être valorisée, d'être ére de participer à la journée citoyenne.

Des ateliers spéciaux pour les enfants peuvent être organisés et encadrés, ce qui permet de les initier dès leur plus jeune âge au civisme et à l'importance du bien commun (exemple : construction de nichoirs pour les oiseaux, d'hôtels à insectes, fabrication de pâtisseries servis au repas commun...).

Les personnes ne se sentant pas l'âme de bricoleur, peuvent par exemple participer à l'organisation des repas. Les personnes âgées, ou celles ne pouvant être disponibles ce jour-là peuvent soutenir la démarche



par la confection de desserts.

EXEMPLES DE CHANTIERS PROPOSÉS

Espaces verts, Entretien et rafraîchissement d'équipements publics, Fleurissement, Nettoyage du cimetière, Petits travaux de maçonnerie, Travail du bois, Peinture, Décoration, Confection de salades ou desserts, aide à l'organisation des repas, Initiation aux premiers secours, etc.....

Coupon à retourner avant **le 5 mai 2018** à la Mairie de LE BONHOMME ou par mail :

mairie-le-bonhomme@orange.fr

✂.....

INSCRIPTION JOURNÉE CITOYENNE - SAMEDI 9 JUIN 2018

NOM / Prénom	Compétences (peinture, bricolage, jardinage, etc)	Age	Idées de chantier

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

(Les différents ateliers vous seront communiqués ultérieurement)

J'accepte que les images prises lors de cette journée soient utilisées sur les supports de communication de la commune.



COMMANDE GROUPEE DE GERANIUMS



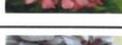
Comme chaque année nous renouvelons la commande groupée de géraniums. Ayant été très déçu de la livraison des géraniums de l'année dernière, nous avons décidé de changer de pépiniériste. Cette année ce sera : « Le jardin d'Emmanuelle » à Kientzheim.

Le bon de commande ci-dessous est à retourner à la Mairie avec le règlement par chèque à l'ordre de « Le jardin d'Emmanuelle » et la livraison se fera fin mai, (la date vous sera précisée ultérieurement).

Merci de bien vouloir passer vos commandes avant **le 7 mai 2018.**



NOM + PRENOM :
ADRESSE :
TELEPHONE :

COMMANDE GERANIUMS (Les couleurs sont à titre d'exemple et peuvent être légèrement différentes)			
pot de 13 cm	Quantités	prix / pot	TOTAL
LIERRE SIMPLE			
 rouge		2,20 €	
 rose		2,20 €	
 blanc		2,20 €	
 lilas		2,20 €	
ZONAL			
 rouge		2,20 €	
 blanc		2,20 €	
 rose		2,20 €	
LIERRE DOUBLE			
 rouge		2,20 €	
 rose		2,20 €	
 blanc		2,20 €	
 lilas		2,20 €	
MONTANT TOTAL			
A déposer avant le 7 mai 2018 en Mairie avec le chèque à l'ordre de "Le jardin d'Emmanuelle "			



SORTIES CULTURELLES

Pour idées de sorties culturelles, pensez à visiter notre site : <http://www.emvk.fr/actualites/autour-de-chez-vous/>

Musicalement

Iris BOIS

Directrice de l'EMVK

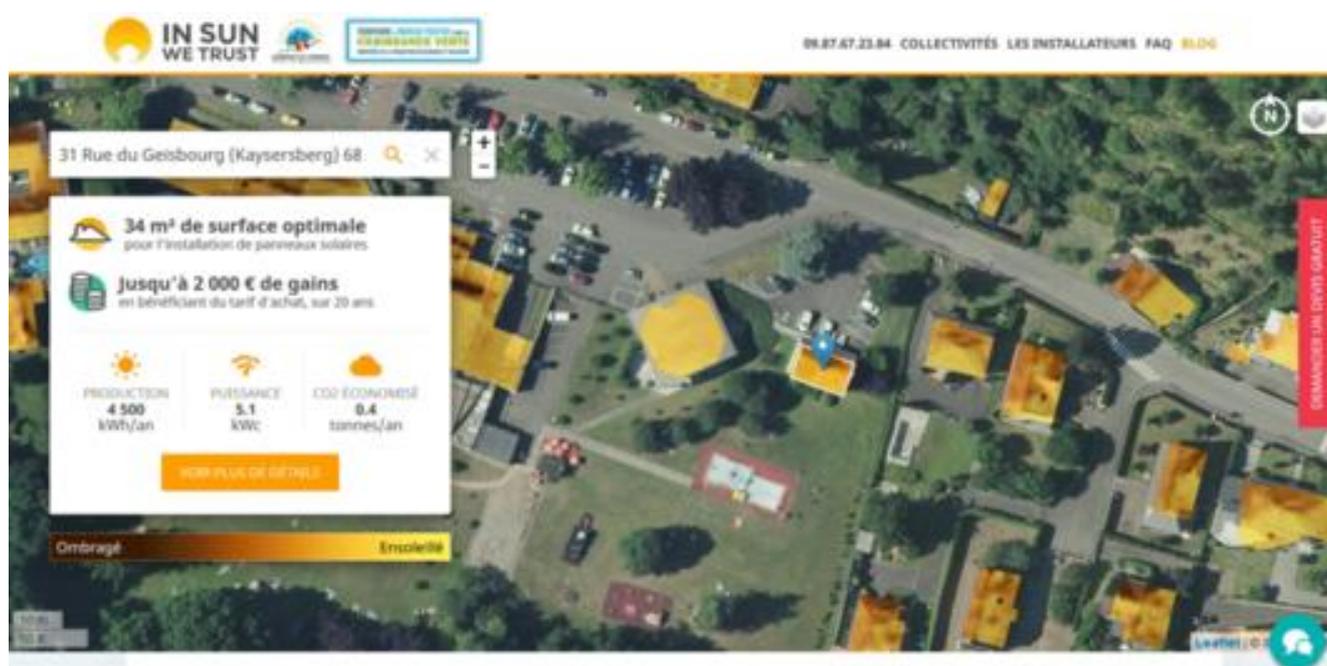
03 89 47 52 05

06 80 72 25 17

15 route d' Europe Hachimette 68650 LAPOUTROIE

www.emvk.fr

DECOUVREZ LE CADASTRE SOLAIRE



La communauté des communes de la vallée de Kaysersberg (CCVK) vous propose d'accéder gratuitement au cadastre solaire de la vallée. Le cadastre solaire est un outil cartographique qui vous permettra d'obtenir une 1ère estimation du coût et de la rentabilité d'un projet photovoltaïque ou thermique sur votre toiture.

Richard LEMOINE, conseiller info énergie est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de rénovation ou d'installation photovoltaïque et vous apporter des conseils gratuits. Consulter le cadastre solaire: www.cc-kaysersberg.fr < environnement > énergie

- d'infos: Richard LEMOINE, Alter Alsace Energies

Tél: 03.89.50.06.20

Mail: richard.lemoine@alteralsace.org

Important : Le cadastre solaire est un outil gratuit d'aide à la décision mis à disposition par la CCVK. La CCVK ne cautionne aucun démarchage commercial auprès des particuliers

POUR UNE PLANETE PLUS PROPRE

Recettes express au vinaigre blanc

Le vinaigre blanc est un produit naturel qui est aussi utile dans la maison que dans le jardin et il est bon pour la planète, car il se dégrade naturellement et rapidement. Redoutable contre le calcaire, les bactéries, les mauvaises odeurs, il entre dans la composition de nombreuses recettes de produits ménagers, indispensable au quotidien. En extérieur, le vinaigre blanc est un puissant désherbant. Il peut également être utilisé comme insecticide et même pour entretenir le mobilier de jardin, les allées ou encore la terrasse. Selon l'utilisation choisie, il faudra adapter le dosage.

Pour des vitres étincelantes

Pour faire briller vos fenêtres, vos miroirs mais aussi les verres de vos lunettes de vue, nettoyez-les avec un chiffon imbibé de vinaigre blanc.

Bon à savoir : pour éliminer les tâches de peinture sur les vitres et les miroirs, faites au préalable chauffer le vinaigre blanc dans une casserole ou au micro-onde pour le rendre plus concentré et donc plus efficace.

Pour éliminer la graisse dans la cuisine

Le vinaigre blanc est un détergent doux qui détruit la graisse tout en désinfectant. Il sera donc parfait dans la cuisine pour nettoyer micro-ondes, plan de travail, évier, réfrigérateur ou planche à découper.

Comment faire ? Appliquez le vinaigre blanc sur la surface à nettoyer, frottez, rincez et essuyez avec un chiffon propre.

Pour une salle de bains sans moisissures

Le vinaigre blanc est particulièrement efficace contre les champignons qui fleurissent dans votre salle de bain.

Comment faire ? Faites chauffer le vinaigre blanc et versez-le dans un vaporisateur. Répandez-le sur les surfaces à nettoyer, laissez agir quelques minutes, frottez et rincez abondamment.

Pour nettoyer votre rideau de douche : frottez-le avec du vinaigre blanc chaud, lavez à l'eau chaude savonneuse, rincez et faites sécher.

Pour blanchir un linge jauni

Pour récupérer un linge blanc jauni par le temps, faites-le tremper dans un seau d'eau contenant une demi-tasse de vinaigre blanc avant de le laver en machine, avec votre programme habituel.

Pour des toilettes recurées

"Dans un vaporisateur, mélangez un tiers de vinaigre blanc, deux tiers d'eau et deux cuillères à café d'huile essentielle de citron ou de Tea tree si vous n'aimez pas l'odeur du vinaigre. Laissez macérer 48 heures et vaporisez ce mélange dans les toilettes", conseillait à Medisite Stéphanie Mezerai, naturopathe. Laissez agir ce mélange plusieurs heures voire toute une nuit au besoin et frottez s'il y a du calcaire.

Pour une cafetière sans tartre

Pour éliminer facilement le tartre et le calcaire qui s'accumulent à l'intérieur des cafetières et des bouilloires, nettoyez-les avec un mélange moitié eau moitié vinaigre blanc. Laissez frémir pendant 10 minutes et rincez abondamment.

Comment faire un désherbant à base de vinaigre blanc ?

Pour réaliser un désherbant maison à base de vinaigre blanc, il faut du vinaigre et de l'eau. Il faut mélanger 1 litre de vinaigre avec 0,5 litre d'eau et placer le mélange dans un pulvérisateur. Avec 1,5 litres de désherbant, il est possible de traiter 10m². Parce qu'il est naturel, vous pouvez utiliser le vinaigre blanc partout dans le jardin, y compris dans le potager !

Comment utiliser le vinaigre blanc comme insecticide ?

Le vinaigre blanc peut être utilisé comme insecticide mais son efficacité est limitée. En effet, le vinaigre blanc est très performant pour combattre les pucerons. Il s'utilise dilué et se vaporise directement sur les végétaux.

Idéalement il faut prévoir 1 dose de vinaigre blanc pour 10 doses d'eau.

Comment utiliser le vinaigre blanc comme nettoyant ?

Le vinaigre blanc est idéal pour avoir un jardin impeccable. Parce qu'il est efficace contre le calcaire, la mousse ou la moisissure, vous pouvez l'utiliser pour nettoyer votre salon de jardin mais aussi les jeux de plein air des enfants, les vitres de votre serre, les outils de jardinage ou encore les pots de fleurs. Le vinaigre blanc est très pratique pour avoir une terrasse et des allées propres et désherbées.





Communiqué de presse

Nouveau !

Permanences des conciliateurs de justice à Kaysersberg Vignoble

local solidaire, 6 allée Stoecklin à Kaysersberg

Ville de Kaysersberg Vignoble

Service communication

39 rue du Général de Gaulle
68240 Kaysersberg Vignoble

Pauline Billet

Chargée de communication
tél. 03 89 78 11 13
p.billet@kaysersberg-vignoble.fr

Myriam Paris

Adjointe au Maire déléguée à la communication
et aux nouvelles technologies
tél. 06 86 27 46 28
m.paris@kaysersberg-vignoble.fr

KAYSERSBERG-VIGNOBLE.FR



Dès le mardi 6 mars, de 9h à 12h, aura lieu la permanence des 2 conciliateurs de justice. Elle sera mise en place tous les 15 jours, le mardi. Selon la demande, les conciliateurs pourront, par la suite, assurer cette permanence toutes les semaines.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous, téléphonez au 03 89 78 11 11.

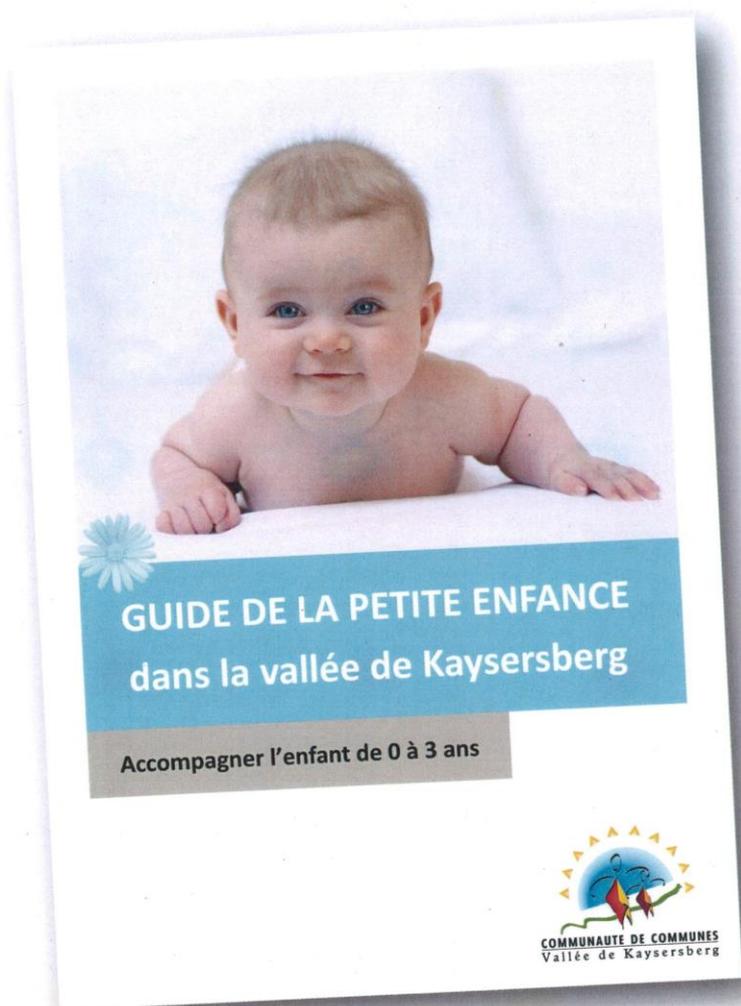
Quelles sont les missions du conciliateur de justice ?

Auxiliaire de justice, le conciliateur de justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès. Il intervient gratuitement, c'est un auxiliaire de justice bénévole. Il prête serment devant le Premier Président de la Cour d'appel avant d'exercer ses fonctions avec rigueur et honnêteté. Il est tenu à l'obligation de réserve et de secret : les constatations et les informations qu'il recueille ne peuvent être divulguées.

À noter : Il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'État des personnes, le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires..), le droit du travail ou des litiges avec l'administration.



UN GUIDE POUR LES PARENTS ET FUTURS PARENTS



Disponible à la
Communauté de
Communes de la vallée
de Kaysersberg,
dans votre Mairie
ou en ligne :

www.cc-kaysersberg.fr



Service Petite Enfance - Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
petite.enfance@cc-kaysersberg.fr ou 03 89 78 21 55

www.enfance-jeunesse-ccvk.fr



VOUS AVEZ UN PROJET, UN TALENT
ORIGINAL ET INNOVANT...
DEVENEZ LAUREAT DE FOND'ACTION ALSACE !



Adressez-nous votre candidature...

Renseignements et demande du formulaire de candidature, contacter :
FOND'ACTION ALSACE - 56 boulevard d'Anvers - 67000 Strasbourg
Tél./fax : 03 88 36 63 77 - Téléphone par internet : 09 66 82 63 77
Courriel : falsace@wanadoo.fr - Site internet : www.fondaction-alsace.com

Date limite de dépôt des dossiers : samedi 5 mai 2018



samedi 21 avril

TROC DE PLANTES

& OBJETS DE JARDIN

dans le parc de la médiathèque
Kaysersberg-Vignoble

ENTRE 10H ET 12H

dépot des graines, plantes,
récoltes, outils, revues...

A PARTIR DE 13H

échange des points obtenus

Médiathèque de la Vallée de Kaysersberg
2 av. Ferrenbach – 68240 Kaysersberg Vignoble
Renseignements au 03 89 47 35 35
mediatheque@cc-kaysersberg.fr

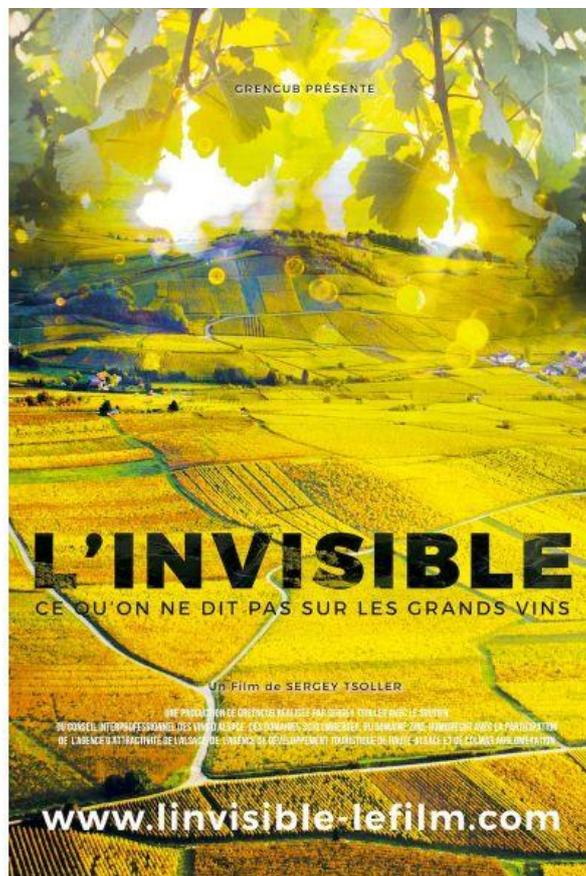


Soirée Grands Crus d'Alsace : Projection - L'invisible

Mardi 24 avril 2018 à 20h30

Mardi 15 mai 2018 à 20h30

Au cinéma « Le Cercle d'Orbey »



Documentaire réalisé par Sergey Tsoller

Durée : 1h06

Qu'est-ce qu'un Grand Vin ? Quelle est l'origine de l'émotion qu'il procure ? Les énergies des terroirs, les vibrations des vigneronnes, les pensées ou les mots...et si l'essentiel était invisible ? L'orbelaïse Sergey Tsoller est allé à la rencontre de vigneronnes alsaciennes et nous livre une voix émotionnelle de nos terroirs !

Une dégustation sera proposée au cours de la soirée, par le Domaine Binner ainsi que le Domaine Albert Mann. Elle sera également l'occasion d'une discussion en présence de vigneronnes et de Sergey Tsoller.

Participation libre et consciente



lenz

LUNDI 16 AVRIL, 20 H
SALLE DES FÊTES DE BUSSANG
MARDI 17 AVRIL, 20 H
CHAPELLE DE TRAVEXIN
(COMMUNE DE CORNIMONT)
MERCREDI 18 AVRIL, 20 H
ÉGLISE DU VALTIN
JEUDI 19 AVRIL, 20 H
SALLE DES FÊTES D'AUBURE
VENDREDI 20 AVRIL, 20 H
ÉGLISE DE WALDEBSBACH

De **Georg Büchner**
Traduction
Georges-Arthur Goldschmidt
Mise en scène, scénographie et jeu
Simon Delétang

Lumières **Sylvain Tardy**
Son **Nicolas Lespagnol-Rizzi**
Costumes **Marie-Frédérique Fillion**
Collaborateur artistique **Anthony Poupard**
Régie générale **Nicolas Hénault**



*Le 20 janvier Lenz
traversa la montagne.*

Georg Büchner, Lenz

**Le Théâtre du Peuple vient à votre rencontre
au rythme de la marche.**

Simon Delétang, son nouveau directeur partira de Bussang à pied pour rallier Waldersbach et jouer près de chez vous le soir, après avoir marché toute la journée.

En traversant les Vosges, il incitera à s'interroger sur l'importance de la place de la nature et de l'art dans nos vies à travers le texte *Lenz*, de Georg Büchner, qui s'inspire de faits réels s'étant déroulés à Waldersbach à la fin du XVIII^e siècle.

C'est à un voyage intérieur que nous vous convions ; Simon Delétang, seul sur scène, portera ce récit qui évoque les quelques jours au cours desquels un poète célèbre est devenu fou au cœur de la montagne.

Une collaboration inédite et originale entre le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et le Théâtre du Peuple afin d'être au plus près de la nature et de ses habitants.

Durée **1 h** / Tarif unique **5 €** / Spectacle conseillé à partir de **13 ans**
Réservation conseillée +33 (0)3 29 61 62 47 / info@theatredupeuple.com

Le projet *Lenz, une marche à travers les Vosges* est initié par le Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher en coopération avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et en partenariat avec les communes et associations de Bussang, Cornimont, Le Valtin et Aubure - Remerciements : Musée Oberlin de Waldersbach, La Région Grand Est pour son soutien financier. Le texte *Lenz* de Georg Büchner, traduction Georges-Arthur Goldschmidt est publié aux éditions Vagabonde.
Graphisme : Jeanne Roualet – Licences 88162/88163/88164



LE 23 MAI 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS | À VOS | POSTES!

**POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT**

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?

PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !

Directeur de la publication et de la rédaction : Jean-François Bottinelli Maire
Responsable de la **rédaction** : Corinne Schlupp – adjointe -, Cynthia - adjointe administrative - pour la mise en forme, impression,
Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3^{ème} Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@orange.fr

